

Type de document	Année	N°
Délibération CCAS de Mur-sur-Allier	2022	16

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MUR-SUR-ALLIER

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 12

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 OCT. 2022

Affiché le 20.10.2022

CONTROLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mur-sur-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages de la mairie de Mezel, 88 rue Guyot Dessaigne, sous la Présidence de Monsieur Jean DELAUGERRE, maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Présents : Jean DELAUGERRE, Marie BUSSEYON, Claudette JULLIEN, Florence JOUVE, Jean-Marc LAVIGNE, Françoise LUNEAU, Martine MONTORIER, François PIGNOL, Danielle RANCY, Lydie ROBERT.

Absent : Nathalie CHAMARET, Agnès DUBREUIL, Virginie MORIER, François RUDEL, Michèle TARDIEU.

Procurations : Chantal BOISSONNET donne procuration à Danièle RANCY,
Matthieu GAVAIX donne procuration à Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Danielle RANCY.

AIDE AUX TRANSPORTS DES COLLEGIENS

PREAMBULE : Depuis janvier 2018, les communes historiques de DALLEY et MEZEL ont adhéré au SMTC-AC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise) et intégré ainsi le Ressort Territorial du SMTC, périmètre desservi par le réseau T2C. L'ensemble des lignes et services du réseau T2C sont désormais accessibles à toute la population du territoire de Mur-sur-Allier avec un titre de transport T2C. L'adhésion au réseau public de la T2C vise à la fois à permettre à tous l'accès à la ville et à développer l'usage du transport collectif.

Pour les collégiens qui n'ont pas tous l'utilité de cette nouvelle desserte, Monsieur le Président du CCAS souhaite mettre en place un dispositif d'aide au transport sur les abonnements.

Il est proposé au conseil d'administration de prendre en charge une partie du coût de l'abonnement T2C, selon les critères ci-dessous :

QF (CAF et T2C) en Euros	Prix SMTC / an Tarif solidaire mensuel recalculé sur 1 an	Aide CCAS	Reste à charge famille
0 - 455	51,60 €	0,00 €	51,60 €
456 - 570	130,80 €	20,00 €	110,80 €
571 - 770	262,80 €	65,00 €	197,80 €
771 - 1060	261,60 €	45,00 €	216,60 €
1061 - 1430	261,60 €	30,00 €	231,60 €
1431 - 1680	261,60 €	0,00 €	261,60 €
1681 - 2160	261,60 €	0,00 €	261,60 €
2161 et +	261,60 €	0,00 €	261,60 €

Tarifcation solidaire SMTC

Le Conseil d'administration du CCAS,

DECIDE

Par 12 voix « Pour »,

0 voix « Contre »,

0 voix « Abstention »

D'approuver le règlement d'attribution défini ci-dessus.

AUTORISE

Monsieur le Président du CCAS à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à ce dispositif d'aide.

Fait et délibéré en Mairie de Mur-sur-Allier les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 octobre 2022

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 octobre 2022

Le Président,
Jean DELAUGERRE

